

INFORMATIONS CARTE NATIONALE D'IDENTITE BIOMETRIQUE

- Liste notice des pièces à fournir :

Disponible sur le site : www.service-public.fr ou en Mairie

Sur le même site il y a la possibilité de remplir sa demande et/ou d'acheter les timbres fiscaux.

- Dépôt de la demande :

La vérification de la complétude du dossier et la numérisation de l'ensemble des documents nécessitent la présence du demandeur pendant trente minutes environ.

Uniquement sur rendez-vous au 01.64.60.52.00

- Photocopie :

Chaque justificatif doit être accompagné de sa copie, **pas de possibilité de faire les photocopies en Mairie**

- Photos :

Les photos doivent être aux normes, récentes de moins d'un an, **les photos scolaires ne sont pas acceptées.**

- Délai de délivrance :

A ce jour, le délai de délivrance d'un titre est de 2 à 4 semaines